



Lundi 25 juillet 2022

Quartiers d'été 2022

« Un pas vers la Mer » avec l'association Marseille Capitale de la Mer

Cet été, dans le cadre du dispositif Quartiers d'été, l'État apporte à nouveau son soutien aux associations des Bouches-du-Rhône pour animer des activités au bénéfice des enfants et jeunes résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Vendredi 22 juillet 2022, l'association Marseille Capitale de la Mer a tenu à clôturer en beauté la première semaine d'apprentissage de la natation "Un pas vers la Mer" qui a profité à 30 enfants, au Cercle des Nageurs de Marseille accueillant cette activité tout l'été.

Les enfants, emmenés cette semaine par le Centre Social du Grand Saint-Antoine (15ème) se sont vus remettre un diplôme par des athlètes renommés de la natation et des sports de mer:

- Marie WATTEL, vice-championne du monde 2022 au 100m papillon,
- l'équipe féminine de bateau à voile 49 FX du pôle France de Voile,
- Frédérick BOUSQUET, vice-champion olympique 2008 et détenteur de l'un plus grands palmarès de la natation française et européenne.

Cette action financée par l'Etat et ses partenaires vise à généraliser l'apprentissage de la natation auprès de jeunes éloignés de l'accès à la mer et agit en :

- prévention pour réduire le risque de noyade ;
- sensibilisation au milieu marin, ses atouts, sa richesse, son écosystème à respecter ;
- information sur les métiers de la mer, et le champ des possibles liés à cet environnement naturel en vue de favoriser l'insertion par l'emploi.

Les thématiques sportives et culturelles sont celles le plus soutenues financièrement par l'Etat. Elles poursuivent les objectifs d'animation, d'apprentissage et de rencontre au service de la fraternité, du lien social, de l'estime de soi, de la connaissance, du respect d'autrui et de l'environnement.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

